

2010\_B037

**OBJET : Habitat et environnement - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire-« La Grande Thumine III» 16 logements PLUS - Aix-en-Provence - SACOGIVA**

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUIJNÉRI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI  
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC  
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau  
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence  
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence  
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon  
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence  
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence  
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence  
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence  
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet  
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence  
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence  
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 4 FEVRIER 2010**

Rapporteur : Messieurs Jean Claude Feraud,  
Jean-Pierre SAEZ  
Jacques BUCKI

Objet : **HABITAT/ENVIRONNEMENT : Actions et aides financières -  
logement social d'intérêt communautaire - « La Grande Thumine  
III» 16 logements PLUS - Aix-en-Provence - SACOGIVA**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

SACOGIVA sollicite l'octroi d'une subvention de 134 400 € pour l'opération « La Grande Thumine III » à Aix-en-Provence, au titre du logement locatif social et de 8 644€ au titre de l'eau chaude sanitaire solaire.

Le Conseil de Communauté a décidé par délibération N° 2008-A147 du 12 décembre 2008, de subordonner l'attribution de ses aides au logement social au respect du principe d'éco-conditionnalité et aux règles de majoration relatives aux labels de performance énergétique.

De nouveaux dispositifs de subventions au logement social ont donc été déclarés d'intérêt communautaire au Conseil de Communauté du 15 mai 2009.

**SACOGIVA** sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au logement social concernant l'opération «La Grande Thumine III» située route de Galice à Aix-en-Provence.

Il s'agit de la construction de 16 logements PLUS dans un ensemble de 2 bâtiments R+3 de 26 et 20 logements, dont 30 logements PLS ont été financés par délibération N° 2008-B400 du 2 décembre 2008.

La typologie de ces logements PLUS est la suivante :

2 T2            10 T3            4 T4 duplex

Tous les logements bénéficient d'une terrasse ou d'un balcon.

Ce projet fait l'objet d'une demande de certification Très Haute Performance Energétique (THPE).

Les travaux ont démarré courant 2009, une dérogation pour démarrage anticipé ayant été sollicitée et accordée.

Le coût de l'opération s'élève à 2 964 223 €.

↳ La subvention sollicitée au titre du **logement locatif social**, en application des délibérations N° 2008-A147 et N° 2009-A058 s'élève à :

16 X 8 400 € = 134 400 €

↳ La subvention sollicitée au titre de l'environnement, en application de la délibération n° 2002-A121 s'élève à 8 644€, soit 20% du montant de l'investissement attribuée aux 16 logements PLUS (43 220€).

**Soit au total, 143 044 €.**

Plan de Financement prévisionnel

Prêt PLUS	1 540 971 €
Prêt PLUS foncier	667 009 €
Intérêts Préfinancement	12 750 €
Subvention Etat PLUS	94 489 €
Surcoût foncier (50%)	166 845 €
CPA forfaits THPE	134 400 €
CPA Environnement	8 644 €
Région/ ADEME	19 115 €
Collecteur	160 000 €
Fonds propres	160 000 €

432

Total

2 964 223 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Prix du Terrain	Type de subv	Montant
AIX EN PROVENCE	SACOGIVA	La Grande Thumine III	Route de Galice 13100 AIX EN PROVENCE	16 coll.	2 964 223 €	405 908 €	Forfaits PLUS THPE	134 400 €
							Eau Chaude Sanitaire Solaire	8 644€
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>								<b>143 044 €</b>

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment,

Vu la délibération N° 2002-A121 du Conseil Communautaire fixant les critères d'intervention de la politique de développement des énergies renouvelables,

VU la délibération N° 2008-A147 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 déclarant d'intérêt communautaire le principe d'éco-conditionnalité des aides de la CPA en faveur du logement social,

VU la délibération N° 2009-A058 du Conseil Communautaire du 15 mai 2009 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur des opérations de construction de logements sociaux,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ATTRIBUER** une aide d'un montant maximum de **143 044 €** à SACOGIVA

➤ **DIRE** que cette subvention est destinée à financer la construction des logements mentionnés ci-dessus situés à Aix-en-Provence,

➤ **DIRE** que la subvention au titre du logement social, soit 134 400 € sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 (imputation 72-2042) de la Direction Habitat et Politique de la Ville

433

➤ **DIRE** que la dépense résultant de l'équipement en énergie renouvelable, représentant 20% du coût de l'opération, soit 8 644 € sera prélevée sur l'AP N° 2009/10 de la Direction Environnement.

➤ **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière.



Direction Habitat & Politique de la Ville

N°

**CONVENTION**

entre

**la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence  
et  
SACOGIVA**

**Opération « La Grande Thumine III »  
Située à Aix-en-Provence**



# CONVENTION

**Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération « La Grande Thumine III » réalisée par SACOGIVA au titre des aides au logement locatif social.**

**ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)  
Représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, agissant en  
exécution de la délibération du Bureau en date du.....

d'une part,

**ET**

SACOGIVA, représentée par son directeur général, Monsieur Jean-François BOUZAT,  
agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en date du 8  
décembre 2005

d'autre part.

## **Préambule**

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la communauté  
du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Principes d'éco-conditionnalité des aides : délibération N° 2008-A147 du 12  
décembre 2008
- Construction neuve : aide forfaitaire au logement : délibération N° 2009-A058 du  
15 mai 2009
- Acquisition-amélioration : délibération N° 2009-A056 du 15 mai 2009
- Aide à la réhabilitation : délibération n°2009-A055 du 15 mai 2009
- Prise en charge de la part Etat du surcoût foncier dans le cadre de la délégation des  
aides à la pierre : délibération N° 2007-A247 du 20 juin 2007

## **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de  
participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération « La Grande  
Thumine III » réalisée par SACOGIVA au titre des aides au logement social pour la  
construction de 16 logements sociaux de type PLUS à Aix-en-Provence.

## **Article 2 - Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix**

Par délibération n°..... du ....., la communauté du Pays d'Aix a attribué  
une aide d'un montant de **143 044 €**. Cette aide correspond aux forfaits pour logements  
locatifs sociaux et à la prise en charge à hauteur de 20% de l'équipement en énergies  
renouvelables.

436

### Article 3 - Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.  
Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

### Article 4 - Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

#### 4-1 HABITAT :

- un premier acompte de 30% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux) et du certificat Qualitel, accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

#### 4-2 Environnement - Energie Renouvelable

- sur production des factures acquittées liées au lot Eau chaude sanitaire solaire versées en une seule fois.

### Article 5 - Domiciliation des paiements

Les versements de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence seront effectués au compte ouvert à ....., sous le n°  
.....

**Fait en deux exemplaires originaux  
à Aix-en-Provence, le**

Pour SACOGIVA

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Directeur Général  
Jean-François BOUZAT**

**Le Président  
Maryse JOISSAINS MASINI**

Conformément à la délibération N° ..... du Bureau du  
4 février 2010

A 37

**FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 FEVRIER 2010**

**OBJET DU RAPPORT :**

. HABITAT : Actions et aides financières - logement social d'intérêt communautaire - « La Grande Thumine III» 16 logements PLUS - Aix-en-Provence - SACOGIVA

**DIRECTION : HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

SERVICE : Financement du Logement

Nom du Rédacteur du rapport : Isabelle BURNET

TEL : 04 42 91 59 88

Nom du correspondant financier : Nadine BANCHIO

TEL : 04 42 91 08 72

Code service astre : 7A

Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

**AP/CP n° 2010-3 Subvention logements sociaux 2010-2015**

Montant AP initiale :

48 000 000€

Montant AP après révision :

€

Déjà financé :

0€

INSCRIT 2010	Réalisé	Reste engagé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
400 000	0	0	400 000	

*Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices*

2011	2012	2013	2014	Reste à financer
2 400 000	4 800 000	7 200 000	8 000 000	25 200 000

**Cette incidence financière est prévue sur le budget 2011 & 2012**

438

**FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 février 2010**

**OBJET DU RAPPORT : HABITAT/ENVIRONNEMENT : Actions et aides financières - logement social d'intérêt communautaire – « La Grande Thumine III» 16 logements PLUS – Aix-en-Provence – SACOGIVA**

DIRECTION/SERVICE :	ENVIRONNEMENT ENERGIE	TEL :04 42 91 49 59
Nom du Rédacteur du rapport :	C.PINA	TEL :04 42 91 49 51
Nom du correspondant financier :	C.CALIENDO	
Code service astre :		

Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles : €

Rapport ou Projet avec Recettes attendues : €

**AP/CP n° 2009 - 10**

Montant AP initiale :	300 000€
Montant AP après révision :	€
Déjà financé :	0€

CP2010	CP Réalisé et engagé	Disponible avant Rapport	Montant du rapport
60 000	0	60000	8 644

2011	2012	2013	2014

A 9 9

**OBJET : Habitat et environnement - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire-« La Grande Thumine III» 16 logements PLUS - Aix-en-Provence - SACOGIVA**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Maryse JOISSAINS MASINI', written over the printed name and extending across the right side of the page.